



Nouméa, le 2 juillet 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élections législatives : appel à utiliser le site « MAPROCURATION »

UN GAIN D'EFFICACITE ET DE CONFORT POUR TOUS

A l'approche du second tour des élections législatives, le haut-commissaire incite les électeurs qui ne pourraient pas se déplacer jusqu'à leur bureau de vote à réaliser leur procuration par l'intermédiaire du site internet dédié [Maprocuration](#).

Ce dispositif permet, par sa procédure simplifiée, de diminuer substantiellement le temps nécessaire à l'établissement des procurations pour l'ensemble des acteurs de la chaîne.

UN DISPOSITIF NUMERIQUE SIMPLE POUR LES ELECTEURS

Maprocuration repose sur un portail internet dont le dispositif fonctionne en 4 étapes :

Comment ça marche ?



1. L'électeur mandant saisit en ligne sa demande de procuration après s'être authentifié par NC connect sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr/>;



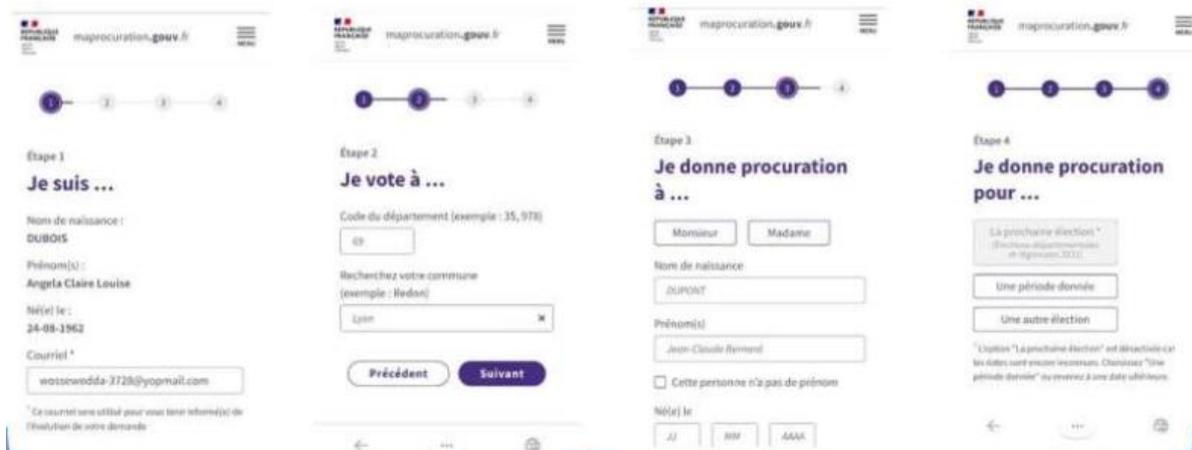
Je souhaite déposer une demande de procuration

 S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

 **Accès NC Connect**
si vous êtes électeur en Nouvelle-Calédonie

2. La validation par le mandant de sa demande en ligne déclenche l'envoi à son attention d'un courriel avec une référence à 6 caractères. (Les écrans ci-dessous illustrent cette étape).



The image shows four sequential screenshots of the 'maprocuration.gouv.fr' website interface:

- Étape 1: Je suis ...** Fields for 'Nom de naissance' (DUBOIS), 'Prénom(s)' (Angela Claire Louise), 'Né(e) le' (24-08-1962), and 'Courriel' (wossewéda.7728@yopmail.com).
- Étape 2: Je vote à ...** Fields for 'Code du département' (15, 973) and 'Recherchez votre commune' (Lyon).
- Étape 3: Je donne procuration à ...** Fields for 'Nom de naissance' (DUPONT), 'Prénom(s)' (Jean-Claude Bernard), and 'Né(e) le' (22, 08, 1944).
- Étape 4: Je donne procuration pour ...** Selection of 'La prochaine élection' (Élections départementales de Nouvelle-Calédonie) and 'Une période donnée'.

Votre demande de procuration a bien été prise en compte

Votre numéro de demande à présenter au commissariat ou à la gendarmerie est le :

XBQ7V3

- 3.** Le mandant se rend ensuite dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie avec sa référence de dossier et une pièce d'identité. L'officier de police judiciaire (OPJ) ou l'agent de police judiciaire (APJ) habilité par le juge, saisit la référence dans un portail numérique dédié et sécurisé. L'identité de l'électeur mandant apparaît à l'écran, l'OPJ/APJ la contrôle au regard de la pièce d'identité présentée. La validation sur le portail par l'OPJ/APJ déclenche la transmission instantanée et entièrement dématérialisée de la procuration vers la commune d'inscription du mandant.

- 4.** L'agent municipal se connecte sur le portail Internet dédié et procède aux contrôles habituels avant de valider ou d'invalider la procuration. Le mandant reçoit un message sur la suite donnée par la mairie à sa demande.